



> Lire cet article sur le site web

"L'effort de construction, c'est l'affaire de la Nation entière"

31/01/2014 A l'occasion de la rénovation à Saint-Herblain du plus grand complexe HLM de l'Ouest, le Sillon de Bretagne, le Premier ministre a fait un point d'étape sur la politique du logement et a présenté le nouveau programme national de renouvellement. La rénovation urbaine est une composante du contrat de ville et elle n'a de sens que dans un projet de territoire, qui rassemble tant l'urbain que l'humain, l'économique et le social, le centre et la périphérie. Jean-Marc Ayrault Accompagné de son épouse et de François Lamy , Jean-Marc Ayrault a inauguré, vendredi 31 janvier, la fin du chantier de réhabilitation du Sillon-de-Bretagne à Saint-Herblain, près de Nantes. Ancien habitant de l'immeuble et maire de Saint-Herblain de 1977 à 1989, le Premier ministre avait lui-même conduit une première rénovation de ce vaste ensemble en 1989. La fin du chantier avait d'ailleurs été inaugurée par le président de la République François Mitterrand. Construit au début des années 1970, ce vaste ensemble compte 800 logements et près de 3 000 personnes y vivent ou y travaillent. Après trois années de travaux d'un montant de 96 millions d'euros (dont 22 millions apportés par l'Anru), 600 logements ont été réhabilités et l'enveloppe extérieure du bâtiment a été refaite intégralement. Une médiathèque a été créée et le pôle commercial agrandi. 5 milliards d'euros c'est la somme consacrée au nouveau PNRU sur la période 2014-2024 Quel constat ? Les habitants des quartiers populaires sont confrontés, au quotidien, à des inégalités profondes et persistantes avec notamment un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne nationale. L'écart s'est creusé avec la crise : un habitant sur trois vit sous le seuil de pauvreté, un habitant sur quatre renonce à des soins pour raisons financières et les discriminations liées à l'origine ou l'adresse pèsent dans l'accès à l'emploi. Depuis 30 ans, on constate que l'accumulation des dispositifs de la politique de la ville n'a pas suffi à résorber les difficultés rencontrées par les habitants. Dans son rapport de juillet 2012, la Cour des Comptes dénonçait d'ailleurs l'inefficacité du saupoudrage des crédits et l'illisibilité des zonages de cette politique. Aujourd'hui encore, les territoires qui concentrent la population la plus pauvre restent ceux qui reçoivent le moins d'argent public. Quels enjeux ? La réforme de la politique de la ville s'inscrit dans l'engagement pris par le président de la République de réinstaurer la justice dans tous les territoires, notamment dans les quartiers populaires . Cet engagement exige de revoir en profondeur les instruments de la politique de la ville, de mieux concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté et de mobiliser efficacement les politiques dites de droit commun dans les quartiers. A la veille du 60e anniversaire de l'appel de l'Abbé Pierre, le 1er février 1954, le Premier ministre a tenu à rappeler les priorités du Gouvernement . Construire plus de logements : "Des besoins considérables existent dans notre pays, et le Gouvernement est résolu à y répondre. Par un effort de construction d'abord : l'objectif est de 150 000 nouveaux logements par an à terme. En 2013, nous en avons construit 117 000. C'est 15 % de plus que l'année dernière", a-t-il expliqué. Rénover 500 000 logements par an : "Pour atteindre cet objectif, il nous faudra agir sur tous les logements : les maisons individuelles et les copropriétés privées, ainsi que les logements sociaux", a-t-il précisé. Le plan de rénovation énergétique de l'habitat, porté par Cécile Duflot, est à la fois un engagement pour l'environnement et le pouvoir d'achat des ménages. Faire participer les habitants : pour mieux prendre en compte les besoins locaux, il est primordial que les habitants se mobilisent pour améliorer leur cadre de vie. Le principe de co-construction avec les habitants est inscrit pour la première fois dans le projet de loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine. Comment ? A la suite du Comité interministériel des villes du 19 février 2013, le projet de loi de programmation pour la Ville et la Cohésion urbaine prévoit de mieux articuler, dans un contrat unique entre l'Etat et les lus, la question de la rénovation urbaine et des actions de cohésion sociale. Trois objectifs sont ainsi fixés pour rétablir l'égalité républicaine : une simplification des dispositifs ; une concentration des moyens sur les quartiers les plus en difficulté ; une participation active des habitants aux décisions qui les concernent. Mais c'est surtout, une nouvelle méthodologie pour casser les concentrations de pauvreté qui permettra, dès le vote définitif de la loi, d'identifier 1 300 quartiers prioritaires contre 2 500 aujourd'hui . La carte de la politique de la ville sera redessinée à l'aide d'un critère unique : le revenu des habitants. L'objectif ? Concentrer les moyens financiers sur les quartiers où existe une concentration de



population à bas revenus (inférieurs à 11 250 euros par an) et mobiliser les crédits de droit commun sur les autres territoires qui resteront en veille active. Quels moyens ? C'est en s'appuyant sur le contrat unique que sera lancé le nouveau PNRU avec un engagement de 5 milliards d'euros de l' Anru . Mobilisés sur la période 2014-2024, ces 5 milliards d'euros lèveront près de 20 milliards d'euros d'investissements en faveur des quartiers prioritaires. Ce nouveau contrat de ville unique et global permettra de mobiliser l'ensemble des politiques publiques de droit commun d'éducation, de transports, de santé, d'emploi, de justice, de sécurité... pour rétablir l'égalité d'accès aux services publics dans les quartiers prioritaires . C'est dans cet esprit que des conventions d'objectifs ont été signées entre les ministères et les opérateurs de l'Etat. Autre changement : le contrat unique s'élaborera non plus à l'échelle du quartier mais à celle de l'intercommunalité afin de prendre en compte toute la mesure des enjeux de territoires. Des dispositifs ciblés ont également été mis en place pour re-dynamiser l'emploi et la création d'entreprises dans les quartiers. La généralisation des emplois francs , les emplois d'avenir et la présence d'un agent de Pôle emploi dans chaque quartier sont autant de moyens pour favoriser la politique de recrutement. Pour la création et le développement des entreprises dans les quartiers, le Gouvernement a présenté un plan d'action le 11 décembre 2013 en Conseil des ministres. Bpifrance déploie, depuis janvier, un dispositif spécifique avec notamment le doublement du plafond du prêt à la création d'entreprise passant ainsi de 7 000 à 14 000 euros Quels résultats ? Depuis le Comité interministériel des villes, onze conventions d'objectifs et de moyens ont été signées avec les ministères pour territorialiser leurs actions et concentrer leurs moyens. Sur le terrain, des premiers résultats sont déjà visibles : Dans le même temps, l'actuel PNRU , qui n'est aujourd'hui qu'à la moitié de sa réalisation, sera achevé. Aujourd'hui, le nouveau programme national de renouvellement urbain pour la période 2014-2024 change d'approche. Il permet la transformation des quartiers existants sans chercher à repartir de zéro en accordant une place centrale aux habitants. Où en sommes-nous du premier PNRU ? Lancé en 2003, le PNRU était essentiellement ciblé sur le volet urbain en concentrant sur quelques années des opérations massives de réaménagement des quartiers, notamment au moyen de la démolition. • 490 quartiers d'habitat social rénovés • 4 millions d'habitants concernés • 12,350 milliards d'euros de subventions Anru • 45 milliards d'euros de travaux